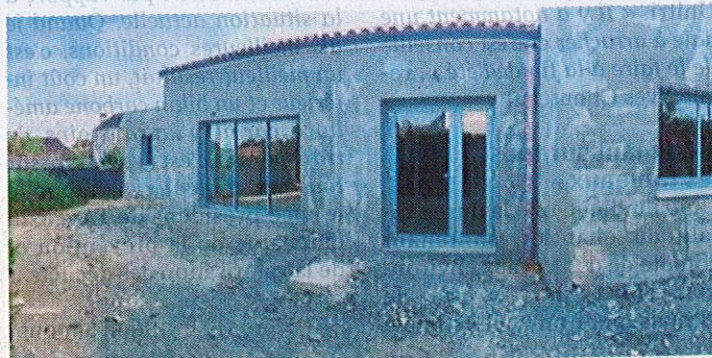


saint-pardoux-soutiers

La Mam sort de terre

Le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers s'est réuni le 1^{er} juin 2023 au Foyer rural. Les élus ont pris plusieurs décisions concernant la Maison des assistantes maternelles (Mam), projet qui devrait se concrétiser dès le mois de septembre. Ils ont voté la conclusion d'un avenant concernant la pose de carrelage occasionnant une plus-value de 320 € HT s'ajoutant aux 7.905 € HT prévus. Ils ont étudié la proposition de la commission en charge de déterminer le loyer mensuel. Après délibération, le loyer a été fixé comme suit : une base mensuelle fixe de 400 € TTC, une part mensuelle variable d'un montant de 50 € TTC par assistante maternelle à la signature du bail et ce durant un an, puis une part mensuelle variable d'un montant de 100 € TTC pour les années suivantes. Pour finir, l'adresse de la Mam a été revue : elle sera maintenant au 2, place des Tulipiers. D'autres modifications d'adresse ont été validées pour faciliter le repérage : la halte-garderie sera maintenant au 4, place des Tulipiers, la salle polyvalente du Foyer rural au 2, impasse du Stade et la salle multi-activités au 4, impasse du Stade.

Loyers communaux. Les élus se sont penchés sur la question des loyers des quatre logements communaux au lotissement du Pré de la Cure. Ils ont validé la proposition d'harmonisation



Valentine, Chloé et Noémie, les assistantes maternelles, ont immortalisé une étape importante de leur projet.

(Photo association Gâtichoupi)

des loyers, tenant compte des travaux effectués depuis deux ans. Le loyer mensuel est fixé à 420 € mensuels à partir du 1^{er} juin pour les numéros 22 et 26 ou du 1^{er} juillet pour les numéros 24 et 28.

Maison du bourg de Soutiers. Les élus ont voté une plus-value de 185 € sur le lot 8 électricité concernant la Maison des associations dans le bourg de Soutiers. Cela porte le montant du marché à 32.791 € HT. Le conseil a aussi validé le devis de Manutan pour 1.460 € HT pour l'équipement numérique de cet espace.

Rentrée 2023. Les inscriptions sont en cours pour les élèves nés en 2020 et 2021. Les familles concernées peuvent contacter les services de la mairie. Le conseil a validé le règlement intérieur du restaurant scolaire entérinant les modifications tarifaires votées au conseil du

10 novembre 2022.

Divers. Johann Baranger, maire de la commune, a annoncé au conseil municipal le refus de l'État d'accorder une Dotation en équipement des territoires ruraux de 400.000 € pour financer une part du projet de construction d'une halle des sports. « Ce n'est pas une bonne nouvelle pour notre commune et nous ne savons pas pourquoi notre projet n'a pas été retenu. Nous y sommes attachés et il n'est que reporté, d'autant que nous avons déjà engagé des frais », regrette le maire qui reste positif et poursuit en évoquant un prochain chantier, celui de la valorisation de la portion du chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle qui manque de signalétique claire sur le territoire. Les élus qui le souhaitent seront invités à parcourir la dizaine de kilomètres concernée pour un premier état des lieux.